



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

**Séance du 10 avril 2025**

**Autorisation de signature de la convention de partenariat avec Loire Forez agglomération pour la mise en place et la gestion d'un site de compostage de proximité**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 13**

**Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13**

**Date de la convocation : Mardi 1<sup>er</sup> avril 2025**

**Date de l'affichage : Mardi 1<sup>er</sup> avril 2025**

L'an **deux mil vingt-cinq** et le **dix avril**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE, et Patrick VASSAL.

**Pouvoirs** : Sébastien BERTRAND qui a donné pouvoir à Lydie FAISANDIER, Valérie CHAZELLE qui a donné pouvoir à Pierre GIRAUD et Gauthier THEVENON qui a donné pouvoir à Michel PICHON

**Excusées** : Fadila KAHOU, Estelle REDON.

Marie-Laure FUCHER a été désignée comme **secrétaire de séance**.

**Monsieur le Maire expose :**

**Considérant** que Loire Forez agglomération exerce la compétence déchets sur l'ensemble de son territoire, notamment dans le cadre des obligations issues de la loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020, qui impose la mise en place d'une solution de tri à la source des biodéchets pour les ménages ;

**Considérant** que dans ce contexte, Loire Forez agglomération développe un réseau de sites de compostage de proximité, conformément aux dispositions techniques fixées par l'arrêté du 9 avril 2018, à destination des habitants ne pouvant composter en jardin individuel ;

**Considérant** que pour l'installation d'un tel site, Loire Forez agglomération sollicite la commune afin de bénéficier de la mise à disposition d'un terrain communal situé Chemin du Fangeat, d'une superficie de 15m<sup>2</sup>, partie Sud-Est de la parcelle cadastrée section OA n°1341 ;

**Considérant** que la commune et Loire Forez agglomération souhaitent formaliser leur partenariat au travers d'une convention définissant les engagements réciproques en matière d'installation, de gestion, d'entretien et de communication autour de ce site de compostage partagé ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2125-1,

Le Maire de Chambles certifie le caractère  
exécutoire du présent acte compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le 15/04/2025  
et de la publication le 15/04/2025



Vu le p... le convention,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre la commune de Chambles et Loire Forez agglomération, relative à la mise en place et à la gestion d'un site de compostage de proximité sur le domaine public communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.
- **PRECISE** que la mise à disposition du terrain communal est consentie à titre gratuit, précaire et révocable, dans le cadre d'une autorisation d'occupation du domaine public, pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la convention.
- **INDIQUE** que les dépenses éventuelles liées à l'entretien des abords directs du site seront prises en charge dans le cadre du plan de gestion des espaces verts de la commune.
- **DIT** que Loire Forez agglomération assurera l'installation, le suivi, l'animation, la gestion du compost mature ainsi que l'entretien du matériel mis à disposition sur le site.
- **PRECISE** qu'en cas de résiliation, Loire Forez agglomération procédera au démontage des installations et à la remise en état initial du site.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 10 avril 2025

**Le Maire**  
Pierre GIRAUD



**Le secrétaire de séance**  
Marie-Laure FUCHER